

## CREPS DE MONTPELLIER / LANGUEDOC-ROUSSILLON

### BREVET D' ETAT D'EDUCATEUR SPORTIF 1 ° DEGRE

### ESCALADE ET FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

#### Descriptif de la formation

*A conserver par le candidat*

#### LES PREROGATIVES DU MONITEUR D'ESCALADE ET DE CANYON TITULAIRE DU DIPLOME

Le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1° option escalade, confère à son titulaire le titre de moniteur d'escalade et la qualification permettant d'enseigner, d'animer, d'entraîner ou d'encadrer, contre rémunération, la pratique sur des structures artificielles d'escalade et dans les canyons à caractéristiques verticales et aquatiques nécessitant l'usage d'agrès, à toutes altitudes, et sur des sites naturels d'escalade situés à une altitude inférieure à 1500 mètres, à l'exclusion :

- des sites enneigés ou de ceux dont l'accès ne peut s'effectuer qu'en traversant des zones enneigées ;
- des sites dont la fréquentation fait appel aux crampons, piolets ou, plus généralement, aux techniques de la neige et de la glace.

#### SUPPORT DE LA FORMATION

- . Le Centre de Ressources et d'Expertise pour la Performance Sportive du Languedoc Roussillon
- . La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale du Languedoc – Roussillon

#### LA FORMATION :

La formation propose :

- ♦ un cursus "court" :

-> la formation réglementaire du B.E.E.S. 1° escalade ( préformation et les 6 U.F.), 2 séquences de renforcement : préparation à l'U.F.2 et préparation à l'examen final et deux séquences consacrées au montage de produits professionnels

-> une préparation à l'examen probatoire du B.E. d'accompagnateur en moyenne montagne .

- ♦ un cursus en apprentissage :

la formation peut aussi être suivie dans le cadre de l'apprentissage.

#### LES DATES :

**Dépôt des dossiers d'inscription :** 19 septembre 2011

**Epreuves de sélection :** 20 octobre 2011

#### **La formation**

. cursus "court " : 16 janvier au 30 novembre 2012  
formation en centre : 791 h  
formation en entreprise : 770 h

. formation en apprentissage : 16 janvier au 28 décembre 2012  
formation en centre : 791 h  
entreprise : 980 h

## **LIEU DE LA FORMATION**

Le site de la formation dépend des séquences :

-> préformation, UF1, UF4, UF5, préparation probatoire AMM : Lapanouse de Cernon (12230) avec possibilité d'hébergement en gîte.

-> UF2 et UF6 : Ardèche, Pyrénées Orientales, Espagne, Aveyron, Hérault (en fonction des conditions météorologiques)

-> montage de produits : Espagne, Fontainebleau

-> UF 3 : CREPS Montpellier

## **OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

L'objectif de la formation est de permettre l'obtention du diplôme de B.E.E.S. 1° escalade mais aussi d'augmenter les compétences professionnelles et ainsi les possibilités d'employabilité.

## **CONTENUS DE LA FORMATION EN CENTRE**

- ♦ préformation : mise à niveau générale, vérification de la capacité à suivre la formation
- ♦ U.F.1 : pédagogie
- ♦ préparation U.F. 2 : mise à niveau pour l'UF 2
- ♦ U.F.2 : techniques d'évolution, équipement et sécurité
- ♦ U.F.3 : entraînement
- ♦ U.F.4 : milieu naturel, environnement socio-économique et cadre réglementaire
- ♦ U.F.5 : milieux et publics particuliers
- ♦ U.F.6 : canyon
- ♦ préparation examen : préparation spécifique des épreuves
- ♦ montage de produits : organisation de séjours et de voyages
- ♦ préparation amm : préparation de la liste de courses, orientation

## **CONDITIONS D'INSCRIPTION ET PRE-REQUIS**

### **Conditions d'inscription :**

- . être âgé de 18 ans
- . être titulaire de l'AFPS ou du BNS ou du PSC1
- . présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de l'escalade datant de moins de 3 mois à la date de clôture de l'inscription.

### **Pré-requis spécifiques :**

- ♦ préformation : être en possession du test technique (probatoire) depuis moins de 2 ans
- ♦ être titulaire du tronc commun du BEES 1
- ♦ UF 6 : attestation de natation : parcours de 50 m en combinaison néoprène, remorquage sur 20 m d'une personne, elle-même en combinaison, récupération en apnée d'une pièce de matériel à 3 mètres de profondeur – descendeur et mousqueton (délivrée par tout titulaire du BEESAN ou DE de natation), ainsi que la liste de canyons réalisés selon le modèle joint.

## **EPREUVES PREALABLES A LA FORMATION :**

### **Les épreuves de sélection**

Ces épreuves permettent un classement des candidats ayant les pré-requis spécifiques et donc une sélection en fonction des places disponibles.

Ils consistent en un écrit portant sur la culture générale relative à l'activité et un entretien portant sur le projet professionnel et la motivation.

## LES TARIFS :

Financement personnel dans le cadre de :

- . la formation professionnelle initiale (participation de l'Etat) : 4920 €
- . la formation professionnelle continue : 7240 €

Possibilité de financement dans le cadre du Programme Régional Qualifiant (sous certaines conditions)

Apprentissage : contrat de travail avec prise en charge des frais de formation

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

/ test technique :

les candidats non titulaires de ce test pourront se présenter à celui organisé par le C.R.E.P.S. PACA Site Rhône-Alpes qui se déroulera du 29 août au 2 septembre 2011 (inscription au plus tard le 29 juin 2011 auprès du C.R.E.P.S. PACA Site Rhône-Alpes - Service Formation - BP 38 – 07150 VALLON PONT D'ARC – Tél. : 04 75 88 15 10 – Courriel : [info@creps-rhone-alpes.fr](mailto:info@creps-rhone-alpes.fr)), ou sur le site [www.jsra.org](http://www.jsra.org)

envoi du dossier d'inscription aux candidats après pré-inscription obligatoire.

/ tronc commun 1°:

les candidats non titulaires pourront suivre la formation commune des métiers de la montagne organisée par le CREPS de Montpellier sur le site de Font Romeu du 3 au 28 octobre 2011, ou bien suivre la formation commune générale du BEES 1<sup>er</sup> degré qui se déroulera au CREPS de Montpellier du 14 novembre 2011 au 13 janvier 2012. Ces deux dossiers sont téléchargeables sur le site [www.creps-montpellier.org](http://www.creps-montpellier.org) à la rubrique « formation ».

/ formation en apprentissage :

une liste d'employeurs potentiels pourra être fournie par le CREPS

## EQUIVALENCES / ALLEGEMENTS / DISPENSES

### BEES 1 et 2

- **DEUG STAPS** ou **L2** (2<sup>ème</sup> année de licence nouvelle formule) + **PSC1** (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou équivalent (**BNS** ou **AFPS**)  
→ équivalence du **Tronc Commun 1<sup>er</sup> Degré**
- **Licence /Maîtrise STAPS** ou **L3** + **PSC1**  
→ équivalence du **Tronc Commun 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Degré**  
Cela ne concerne que les licences et maîtrises de la filière générale STAPS, pour les filières IUP STAPS contacter la DRDJS.
- **Licence STAPS mention « Entraînement Sportif »** + **PSC1**  
→ pour un **BEES 1<sup>er</sup> Degré** en formation modulaire : équivalence **Tronc Commun 1<sup>er</sup> Degré + épreuves générales** (groupe A) et **épreuves pédagogiques** (groupe B). Le candidat ne doit présenter que l'épreuve technique ou pratique (groupe C) lors de l'examen final.
- Titulaire d'un **BPJEPS** → dispense du **Tronc Commun 1<sup>er</sup> Degré**.

### BPJEPS

- **Tronc Commun 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> Degré** → dispense des **UC 1, UC 2, UC 3**
- **UFG du BEATEP** → dispense des **UC1** et **UC 4**
- **UFP du BEATEP** → dispense des **UC 2** et **UC 3**

D'autres dispenses existent, diplômes fédéraux par exemple, mais sont spécifiques à certains diplômes et sont mentionnés dans les annexes des arrêtés de création des diplômes.

Pour les équivalences des diplômes étrangers, les demandes passent par votre DRJSCS de résidence puis pas la commission nationale des équivalences du ministère.

**Pour toute autre question sur les allègements ou équivalences, contacter le pôle « Formations Métiers Qualifications » de la DRJSCS Languedoc-Roussillon : 04 67 10 14 00**

**\*\*DRJSCS : Direction Régionale de Jeunesse et Sports et de la Cohésion Sociale**



## LISTE DES CANYONS REALISES

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

N°	Canyon (site, département)	Contexte de la sortie	Caractéristiques	Longueur	Durée	Date
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Fait à : ....., le .....

Signature (1)

(1)Le candidat fera précéder sa signature de la mention suivante écrite à la main :  
"je déclare sur l'honneur que le compte rendu ci-dessus est strictement exact"